



12 juillet 2005

Volume 6, numéro 2

Mesures de protection personnelle contre le virus

Le virus du Nil occidental (VNO) est présent au Québec et est là pour y rester. Et où que vous soyez, les maringouins n'attendent que le bon moment pour vous piquer et, peut-être, vous le transmettre. Heureusement, il existe des mesures simples et efficaces que vous pouvez mettre en pratique pour vous protéger.



Sopfim

L'une des premières choses que vous devez faire, c'est d'éliminer régulièrement l'eau accumulée autour de la maison. Les maringouins peuvent se reproduire partout où l'eau reste sans mouvement durant quatre jours ou plus, même si la quantité d'eau est minime. Les endroits les plus propices à leur développement sont les vieux pneus, les chaudières, les barils, les poubelles, les réservoirs d'eau de pluie et tout autre objet extérieur pouvant contenir de l'eau. Il est également important que vous entreteniez la piscine sur une base régulière et, surtout, que vous éliminiez l'eau qui s'accumule sur la toile. Installer des moustiquaires en bon état aux portes et aux fenêtres de la maison, aux tentes et aux abris de camping est également un autre bon moyen de vous protéger des maringouins.

Les chasse-moustiques à base de DEET ou d'eucalyptus citron sont efficaces pour éloigner les maringouins. Ils agissent comme une barrière de protection et empêchent l'insecte de piquer. Utilisés selon les indications du fabricant, ces produits ne sont pas dangereux pour la santé. Des produits à base

d'huile de citronnelle sont également disponibles sur le marché. Cependant, à la suite du processus de réévaluation de ce type de chasse-moustiques, l'Agence fédérale de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a jugé que les données actuelles ne permettent pas de conclure que les risques pour la santé humaine associés à leur utilisation sur la peau sont acceptables. À défaut de données fournies par les fabricants visant à prouver que ces produits sont sécuritaires pour la santé humaine, l'ARLA proposait en 2004 de mettre fin graduellement à l'homologation de ces produits. Cependant, en raison de commentaires favorables à ces produits, un comité d'experts se penchera sur les raisons justifiant la décision proposée et s'assurera que l'ARLA a exploré toutes les options avant de rendre sa décision. D'ici là, l'ARLA n'accepte aucune demande d'homologation pour un nouveau produit contenant de la citronnelle.



Sopfim

Du fait qu'ils profitent de l'humidité élevée et de l'absence de rayons solaires directs, les maringouins sont beaucoup plus

Résultats de surveillance 2004

3 cas humains infectés
22 pools de maringouins infectés
112 oiseaux infectés

Résultats de surveillance 2005

0 cas humain infecté
0 pool de maringouins infecté
0 oiseau infecté
Les résultats de surveillance par région sont présentés sur www.virusdunil.info

Pour en savoir plus : Communication-Québec 1 800 363-1363 www.virusdunil.info





INSPQ

nombreux et actifs au lever et au coucher du soleil. Durant ces périodes, prenez donc l'habitude de porter des vêtements longs aux couleurs claires, car les maringouins perçoivent moins les radiations froides. En

contrepartie, si vous portez des vêtements aux couleurs chaudes, tels : le rouge, le bleu marine, le vert foncé et le noir, vous augmentez vos chances de vous faire piquer par cet insecte indésirable.

Surveillance humaine et traitement de l'infection

Le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuit encore cette année ses activités de surveillance dans le réseau de la santé afin de pouvoir détecter rapidement les cas humains d'infection par le VNO. Tout comme en 2004 sont surveillés les individus souffrant d'une forme grave de la maladie, comme une méningite, une encéphalite ou des problèmes neurologiques, ainsi que ceux présentant une fièvre sévère nécessitant une consultation à l'urgence. Les directions de santé publique des différentes régions ont transmis une définition de cas à tous les médecins cliniciens. Les patients présentant des symptômes évocateurs de l'infection passeront un test de dépistage. Les résultats des analyses en laboratoire permettront la confirmation ou non du diagnostic d'infection par le VNO.

Il est important d'utiliser des mesures de protection personnelle contre les maringouins, car, pour le moment, aucun antibiotique efficace contre le VNO ni aucun traitement autre que celui dit « de support » n'existent. Ainsi, lorsqu'une personne est suffisamment malade pour nécessiter des soins dans un centre hospitalier, on tente de stabiliser son état en traitant les symptômes qui se présentent, par exemple la fièvre.

Contrôle des maringouins au moyen de larvicides

Depuis juin, des larvicides sont appliqués sur certains territoires du Québec pour réduire les populations de maringouins susceptibles de transmettre le VNO. C'est la troisième année consécutive qu'un programme d'applications de larvicides est mis en place.

Cette année, les territoires traités sont une partie de Laval longeant la rivière des Prairies, une partie au centre de l'île de Montréal, Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Bruno-de-Montarville, Belœil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park. Ces secteurs ont été choisis selon l'historique des manifestations du virus depuis son apparition au Québec en 2002.



Sopfim

Les travaux consistent à inventorier sur le terrain les sites humides, qui sont des lieux propices à la reproduction des maringouins. Lors de présence significative de maringouins, un larvicide biologique, le Bti, est appliqué au moyen d'une pompe manuelle. Dans certains cas, l'envergure du territoire à traiter rend l'application manuelle occasionnellement impossible dans un court laps de temps. L'avion ou l'hélicoptère est alors requis pour disperser le même type de larvicide, mais sous forme granulaire cette fois.

Par ces applications de Bti, on vise à réduire le nombre de maringouins à l'état de larves avant qu'elles deviennent des adultes. Deux espèces sont ciblées : *Culex pipiens* et *Culex restuans*. Les femelles produisent plusieurs générations durant la période estivale, de sorte que plusieurs traitements peuvent être requis dans un même gîte, l'activité du Bti étant limitée à deux jours. Le territoire à traiter en 2005 est de 295 km², mais seulement les lieux de reproduction de maringouins feront l'objet de traitements.

Outre les mares de surface, tous les puisards du réseau pluvial des territoires traités feront l'objet de trois applications de méthoprène au cours de l'été. Ce larvicide se présente sous forme granulaire et est déposé à travers les grilles, dans les rues. La quantité appliquée est de cinq grammes (une cuiller à thé) par puisard. La réalisation de ces travaux se fait à bicyclette dans les rues des villes. En 2005, environ 145 000 puisards seront ainsi traités, comparativement à 225 000 en 2004. Pour une efficacité maximale des applications, une synchronisation avec les services de travaux publics de la municipalité est essentielle afin que le produit ne soit pas enlevé en raison des travaux de récurage des puisards.

L'ensemble des applications de larvicides se dérouleront jusqu'au 15 septembre.

La question du public

J'ai entendu dire que les haies de cèdres sont des lieux propices au développement des maringouins. Est-ce vrai ?

Non. Les maringouins se développent dans l'eau stagnante. Ils y pondent leurs œufs, qui éclosent ensuite en larves. Les larves vivent dans l'eau pendant quelque temps avant de se développer en nymphes, ces dernières vivant aussi en milieu aquatique. Après quelques jours de maturation, les nymphes se transforment enfin en maringouins adultes qui prendront leur envol pour se reproduire à leur tour et assurer la pérennité de leur espèce.

Les maringouins ne se développent donc pas dans les haies de cèdres, mais peuvent parfois s'y reposer. Afin d'empêcher les maringouins de s'y retrouver, « un entretien des haies visant leur aération normale peut s'avérer efficace, l'astuce étant de permettre à l'air de mieux y circuler, ce que ces insectes n'apprécient guère »¹.

Vous pouvez envoyer vos questions par courriel à info@msss.gouv.qc.ca

Testez vos connaissances

Vrai ou faux ?

1. Un larvicide est un produit utilisé pour tuer les larves de maringouins ou empêcher leur croissance.
2. Les couleurs chaudes telles que le rouge, le noir et le bleu foncé attirent davantage les maringouins que les couleurs dites froides.
3. Les chasse-moustiques à base de DEET ou d'eucalyptus citron sont efficaces pour éloigner les maringouins.

Λ'ε Λ'ζ Λ'λ

QU'EST-CE QUE L'ARLA ?

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est l'agence fédérale responsable de la réglementation des produits antiparasitaires au Canada. Sa mission est de protéger la santé humaine et l'environnement en réduisant au minimum les risques liés aux produits antiparasitaires, c'est-à-dire aux produits qui ont pour effet de réguler et de limiter les populations nuisibles de végétaux, d'animaux ou de virus comme les pesticides et les chasse-moustiques.

À surveiller dans le prochain numéro :
Qu'est-ce qui incite les maringouins à nous piquer ?
Prochaine parution : 9 août 2005

Ont collaboré au *Flash VNO* :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Lucie Corriveau
D^{re} Colette Gaulin
Catherine Gauthier
Claudie Morel

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Robert Chénard
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Jean-François Bourque

Partenaires :

Centre québécois sur la santé des animaux sauvages
Communication-Québec
Institut national de santé publique du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Pour en savoir plus : Communication-Québec 1 800 363-1363 www.virusdunil.info